

## Annexe 1 - Calendrier des procédures de recrutement

Les personnels sont invités à consulter régulièrement les sites internet pour vérification des dates qui peuvent être modifiées.

### 1 - Recrutement des personnels des opérateurs : expatrié AEFE - tous personnels MLF et Aflec

| Nature des opérations   | Personnels d'inspection, de direction et administratifs<br>(AEFE - MLF - Aflec)   | Personnels enseignants des premiers et seconds degrés<br>AEFE (expatriés) - MLF - Aflec   |
|---|---|---|
| Publication des postes sur les sites des opérateurs et du MENJS                               | 3 septembre 2020 puis au fil des vacances de postes   |   |
| Saisie en ligne du dossier de candidature   | du 3 au 24 septembre 2020 inclus (AEFE)<br>du 1 <sup>er</sup> au 21 septembre 2020 inclus (Mlf, Aflec)  | du 3 au 24 septembre 2020 inclus (AEFE)<br>du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2020 inclus (Mlf, Aflec)  |
| Date limite de remise des dossiers de candidature au supérieur hiérarchique                   | 28 septembre 2020<br>25 septembre 2020 (MLF, Aflec)   | 28 septembre 2020 (AEFE)<br>31 octobre 2020 (MLF, Aflec)  |
| Date limite d'envoi par les autorités académiques des dossiers revêtus des avis hiérarchiques | 5 octobre 2020<br>1 exemplaire au bureau du recrutement de l'AEFE<br>1 exemplaire à la DGRH du MENJS  | 5 octobre 2020 (au bureau du recrutement de l'AEFE)<br>avant le 15 novembre 2020 (MLF, Aflec)   |
| Dates des entretiens (AEFE)   | du 14 au 17 décembre 2020 pour les personnels de direction en fonction en poste à l'étranger<br><br>du 11 au 27 janvier 2021 pour les personnels de direction en fonction en France<br><br>du 28 au 29 janvier 2021 pour les IEN (France et étranger)<br><br>du 25 au 29 janvier 2020 pour les personnels administratifs (France et étranger) | du 11 au 29 janvier 2021 pour les personnels du 1 <sup>er</sup> degré (directeurs d'école, EMFE, CPAIEN)<br><br>du 1 <sup>er</sup> au 12 février 2021 pour les personnels du second degré |
| Dates des entretiens MLF et Aflec   | de décembre 2020 à mars 2021  |   |
| <b>Date limite d'arrivée des demandes de détachement à la DGRH du MENJS</b>                   | <b>31 mars 2021</b>   |   |

2 - Recrutement des personnels résidents (AEFE) et personnels des établissements partenaires

Le déroulé précis des opérations de recrutement et les calendriers sont à vérifier à partir des sites internet.

| <b>AEFE - Personnels résidents</b><br><b>Personnels administratifs</b><br><b>Personnels enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés)</b>  | <b>Établissements partenaires</b><br><b>(hors AEFE, MLF, Aflec)</b><br><b>Personnels enseignants</b>   |
|--|--|
| <p>Les candidats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit compléter un dossier de candidature à télécharger à partir de dans la rubrique « Personnels » du site de l'AEFE,</li> <li>- soit saisir leur candidature en ligne pour les pays concernés par l'application informatique (la liste des pays est consultable sur : <a href="http://www.aefe.fr/personnels/recrutement-des-residents/procedures-et-calendriers">http://www.aefe.fr/personnels/recrutement-des-residents/procedures-et-calendriers</a>).</li> </ul> <p>Mi-décembre 2020 : publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants sur les sites de l'AEFE, des établissements et des SCAC.</p> | <p>Chaque direction ou comité de gestion de l'établissement partenaire définit les modalités du recrutement de ses personnels : constitution du dossier de candidature, pièces à fournir, entretien préalable, modalités du recrutement.</p> <p>Les candidats doivent se reporter à la description de ces modalités sur le site de l'établissement concerné.</p> <p>Le site de l'AEFE permet d'accéder par liens à ces sites et offre une plateforme d'information sur les établissements partenaires. La plateforme de recrutement de la Mlf publie par ailleurs les offres d'emploi des établissements partenaires de l'association. Les sites des ambassades permettent aussi d'accéder au réseau des établissements partenaires.</p> |
| <p>Chaque établissement ou SCAC fixe la date limite de candidature.</p>  |  |
| <p>Instruction des candidatures, réunion des commissions consultatives paritaires locales de recrutement des résidents (CCPL).</p>   | <p>Le dossier doit impérativement être validé par le service culturel de l'ambassade de France concernée (SCAC) avant transmission à la DGRH.</p>  |
| <p><b>Date limite d'arrivée des demandes de détachement à la DGRH : 31 mars 2021</b></p>   |  |